

Membres en exercice :
13

Date de la convocation: 04/04/2025

dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie
sous la présidence de Stéphane ETIENNE

Présents : 11

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Refus : 0

Présents : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL,
Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Christian
DOURS, Sylvain DUPRAT, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ,
Fabienne VIGNOLO

Représentés:

Excusés:

Absents: Stéphanie LOPEZ, Stéphane SARDOU

Secrétaire de séance: Michelle BROUCA

Objet: Vote des taux de fiscalité directe 2025 - DE_017_2025

Les bases nationales d'imposition ayant été augmentées par l'Etat de 1.7 %, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des impôts locaux pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

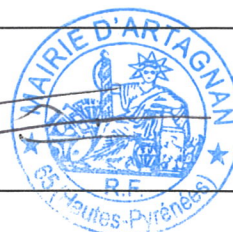
Les taux pour 2025 seront les suivants :

Anciens taux %	Taux votés %	Bases d'imposition	Produit attendu
TH RS 7,49	7,49	32 600	2 442
TFB 33,92	33,92	441 500	149 757
TFNB 45,23	45,23	19 600	8 865
total produit attendu avant effet du coefficient correcteur			161 064
Effet du coefficient correcteur			-53 257
Allocations compensatrices			1 188
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale hors allocations compensatrices			107 708

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noullobos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le 15/04/2025

Le secrétaire de séance, Michelle BROUCA	Le Maire, Stéphane ETIENNE
Signature	Signature





COMMUNE : 035 ARTAGNAN
ARRONDISSEMENT : 65 TARBES
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC TARBES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	421 918	33,92	109,87	441 500	149 757	33,92	149 757
Taxe foncière non bâties (TFNB)	19 295	45,23	142,87	19 600	8 865	45,23	8 865
Taxe d'habitation (TH)	31 362	7,49	44,58	32 600	2 442	7,49	2 442
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	161 064		161 064
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9		
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
	Produit total souhaité 161 064 =			
	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 188	0	0	-53 257	-52 069

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	161 064	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-52 069	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	108 995
---	---------	---	--	---------	---	--	---------

A TARBES

Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
NOLF JEAN-RENE

Le 10 avril 2025
Pour la Commune d'ARTAGNAN,
Pour la Préfecture,

